



SOMMET VIRTUEL DU CLIMAT

Un événement 100% en ligne porté par :

www.sommetvirtuelduclimat.com



Avec le soutien de :



LE PORTEUR DE L'ÉVÉNEMENT



L'Association pour la transition Bas Carbone est l'organisme français de référence sur la comptabilité carbone. Reconnue pour la méthodologie Bilan Carbone® que nous portons depuis 2011, nous développons des outils, des formations et animons un réseau d'acteur·rices engagé·es pour comprendre, mesurer et réduire les émissions.

Notre mission : garantir la qualité des démarches climat et accompagner les organisations dans la construction de trajectoires crédibles, alignées avec les exigences réglementaires et scientifiques.

En réunissant nos expertises - méthodes, outils, conseil climat et animation de communautés - nous offrons un cadre solide pour piloter efficacement la transition.

www.abc-transitionbascarbhone.fr

QU'EST CE QUE LE SOMMET VIRTUEL DU CLIMAT ?

8 jours de
webconférences
& ateliers dédiés
aux :



ORGANISATIONS

Comment accompagner la transformation de son organisation pour devenir plus résilient et contribuer à un monde décarboné dès aujourd'hui ?



COLLECTIVITÉS ET TERRITOIRES

Comment mettre en œuvre, financer et faire vivre une stratégie de décarbonation et de résilience à l'échelle de son territoire dès aujourd'hui ?

L'objectif final

Aider les organisations et les territoires à progresser sur la voie de la transition écologique en leur donnant :



**DES LEVIERS
D'ACTIONS
CONCRETS**



**DES APPORTS
D'EXPERTISE
TECHNIQUE**



**DES RETOURS
D'EXPIÉRIENCE
INSPIRANTS**

MERCI !

Aux membres du Comité
de Programmation



Arthur Barbe

Membre de l'APCC
Co-fondateur de Zelio Impact



Thibault Barré

Membre de l'APCC
Co-fondateur de VED earth



Renaud Delory

Membre de l'APCC
Fondateur de Bilocarbo



Jean Leroy

*Administrateur de la Fédération
Cinov Territoires & Environnement*
Gérant d'Alnair Environnement



Magalie Séron

*Déléguée RSE au sein de la
société GRDF*



François Kornmann

*Président de l'Institut de
Formation Carbone (IFC)*



Nathalie Martinez

*Coordinatrice thématique à
l'ADEME*



Damien Huet

*Directeur de l'ABC –
Partenariats, Plaidoyer et
Stratégie externe*

MERCI !

A nos **sponsors** et
partenaires, sans qui
cet événement
ne pourrait avoir lieu !

Sponsors Officiels



Sponsors Gold



Sponsors Silver



Exposant.e.s virtuel.le.s



Les partenaires



ASPECTS LOGISTIQUES



- Posez vos questions en live
Depuis la discussion publique, les intervenant.e.s vous répondrons en direct



- Le replay et support seront disponibles après la fin du live...
Dans le hall des replays sur le salon, dès la fin du webinaire
Dans votre boîte mail d'ici quelques heures avec le support de présentation



- Ne partez pas sans nous donner votre avis !
Pour nous permettre de faire évoluer cet événement



DU 19 AU 29
JANVIER 2026

SOMMET
VIRTUEL
DU CLIMAT

WEBCONFÉRENCE

L'ADAPTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Lundi 26 janvier – 14h



actance
— société d'avocats —

Intervenants



Sophie Leng

Fondatrice de Nopal

sophie.leng@nopal.eco
06 98 77 79 83



Mathias Joste

Avocat associé actance Avocats

m.joste@actanceavocats.com
06 17 35 02 80

Préambule

L'ADAPTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

- **Qu'entend-on par adaptation ?**
 - ➔ Ensemble des transformations engagées par une entreprise ou une organisation pour répondre à des risques climatiques
 - ➔ Adaptation vs atténuation / « mal adaptation »
 - ➔ A l'échelle de l'entreprise ou de l'organisation
- **Que recouvrent les conditions de travail ?**
 - ➔ Aspects matériels
 - ➔ Aspects organisationnels
 - ➔ Aspects psychosociaux

Sommaire

1. PRÉSENTATION DES ENJEUX

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

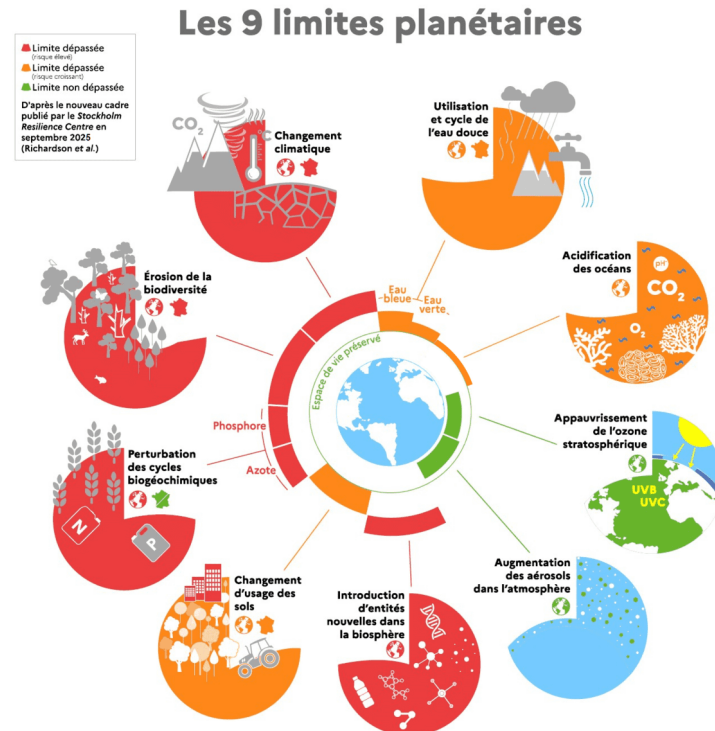
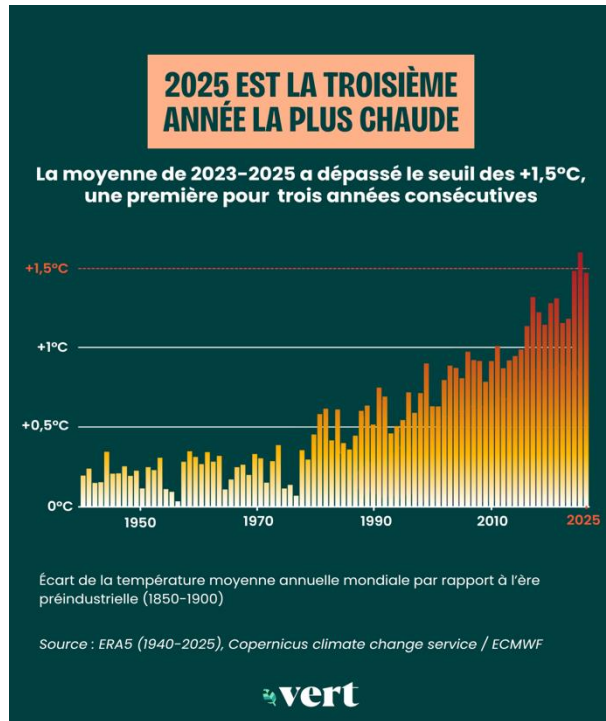
3. MÉTHODOLOGIE GLOBALE

4. QUESTIONS / RÉPONSES

1. PRÉSENTATION DES ENJEUX

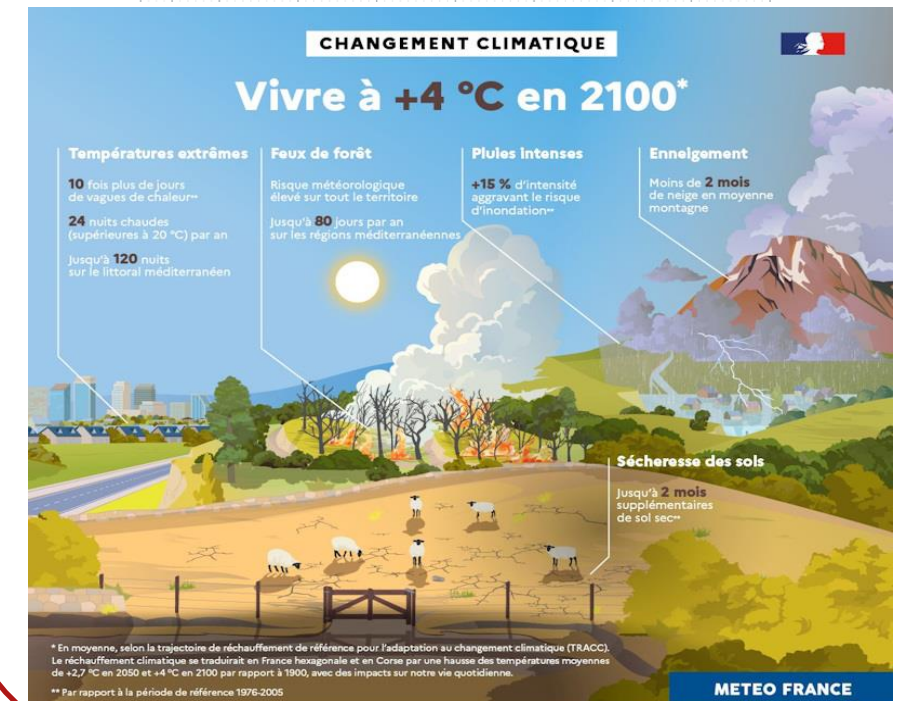
La nécessité pour tous de s'adapter au changement climatique

Au niveau mondial



Au niveau national

	2024	2030	2050	2100
TRACC				
●	1,3 °C	1,5 °C	2 °C	3 °C
●	1,9 °C	2 °C	2,7 °C	4 °C



Les enjeux de l'adaptation pour l'entreprise (1/2)

Enjeu n° 1 : La productivité

- Les **performances des travailleurs sont directement impactées par la hausse des températures** :

- > Ralentissement de la productivité dès le dépassement des 24-26°C.
- > Chute de 50% des performances des emplois physiquement exigeants possible dès 33-34°C.

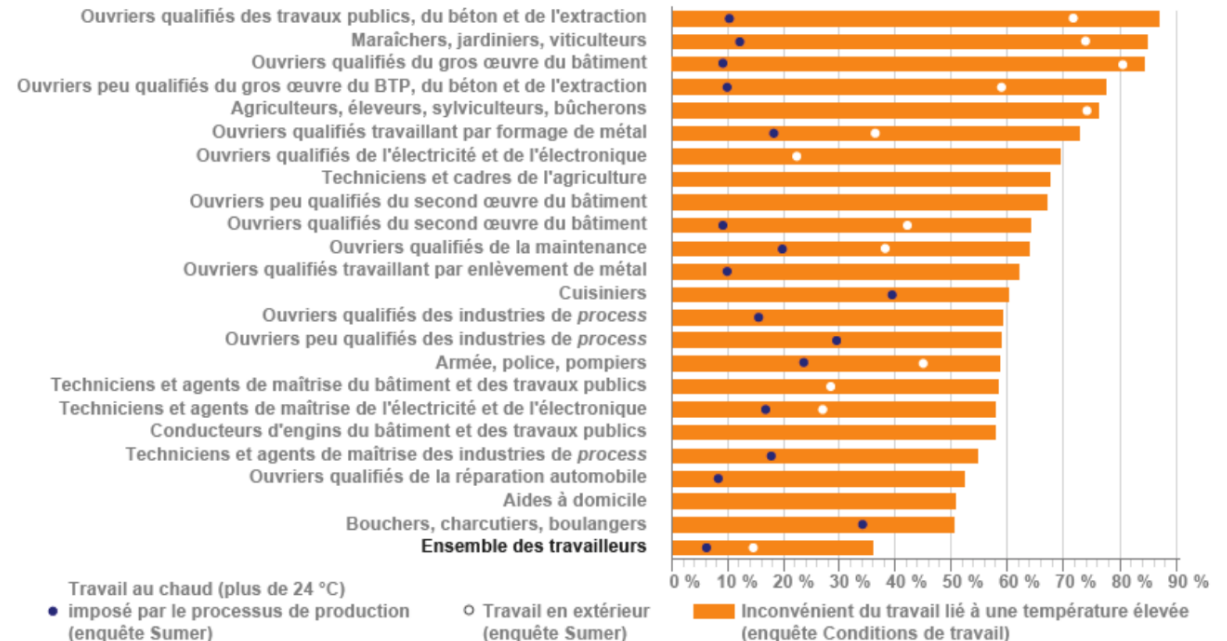
D'ici 2050, le changement climatique pourrait provoquer la **perte de 3,8% d'heures de travail**, soit **136 millions de salariés équivalents temps plein**.

- Des risques différenciés pour les travailleurs (extérieur, exposition à la chaleur, pénibilité des tâches)

Secteurs les plus touchés :

- Agriculture et viticulture, forêts, pêche, aquaculture
 - Construction
- Tourisme (montagne et mer)
 - Transports
 - Energie

Les vingt-trois métiers les plus exposés à une température élevée



Champ : France (hors Mayotte), personnes en emploi.

Lecture : en 2019, 84 % des maraîchers, jardiniers et viticulteurs déclarent que leur travail (ou lieu de travail) présente un inconvénient lié à une température élevée. Dans l'enquête Sumer de 2017, les salariés de ces métiers sont 73 % à déclarer « travailler en extérieur » et 12 % à déclarer « travailler au chaud, plus de 24 °C imposé par le processus de production ».

Sources : France Stratégie à partir de l'enquête Conditions de travail 2019 (Dares) ; enquête Sumer 2017 (Dares)

Sources : OIT, Travailler sur une planète plus chaude : l'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent (2019) ; Note d'analyse n°123 France Stratégie, Le travail à l'épreuve du changement climatique, juin 2023 ; Séminaire "Politiques de l'emploi" : L'adaptation du travail au changement climatique, 2025

Les enjeux de l'adaptation pour l'entreprise (2/2)

Enjeu n°2 : La santé et la sécurité

3 modifications climatiques et environnementales

La hausse des températures

Canicules et vagues de chaleur, évaporation de substances chimiques,...

- Crampes et malaises, déshydratation, coup de chaleur
- Altération de la vigilance
- Fatigue et tensions

L'évolution de l'environnement biologique et chimique

Maladies infectieuses, pollutions (air, eau, sol), pollen, ...

- Développement de pathologies /Cancers
- Asthme et autres maladies respiratoires

La modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques

Inondations, sécheresses, feux de forêts, cyclones, ...

- Accidents, blessures

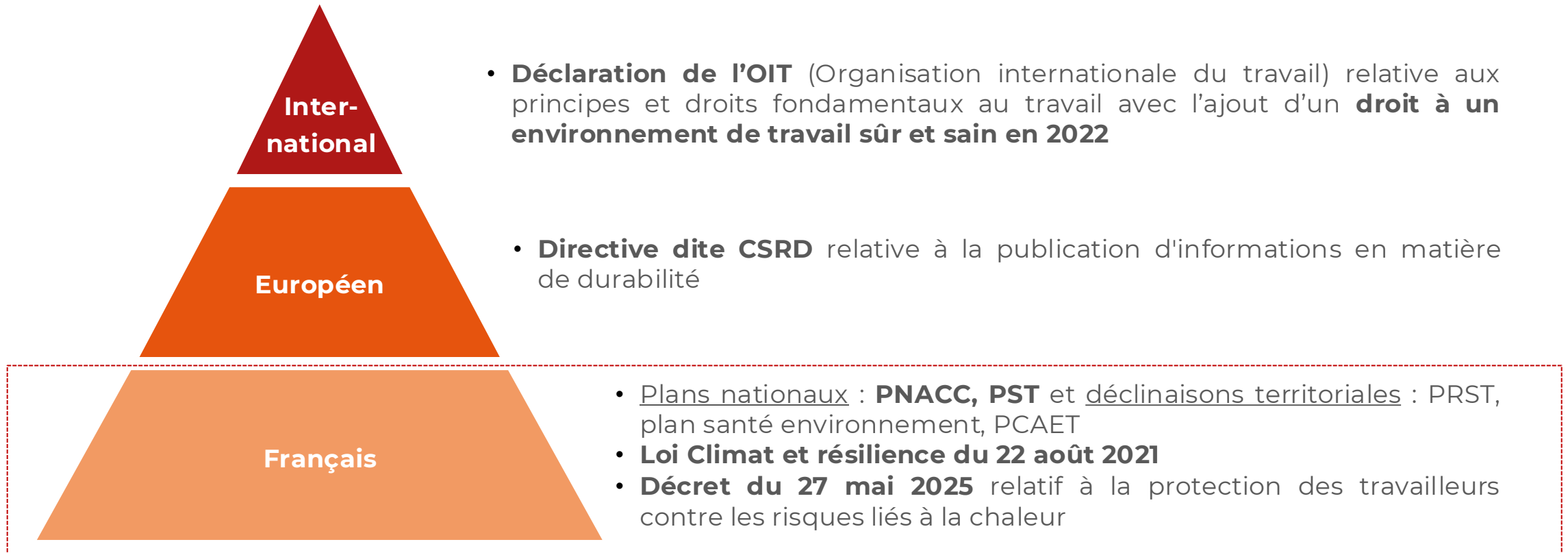
- Risques psychosociaux (RPS)
- Risques de décès
- Risques d'accident accrus dans certaines circonstances (ex: pression sur les délais, rémunérations au rendement, ...)
- Risques étendus aux trajets domicile-travail
- Risques liés à la pénibilité au travail

Métiers et Secteurs les plus touchés (cf. page précédente)

Sources : Rapport d'expertise de l' ANSES, 2018 ; France Stratégie, Le travail à l'épreuve du changement climatique, 2023

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Vue d'ensemble des textes applicables

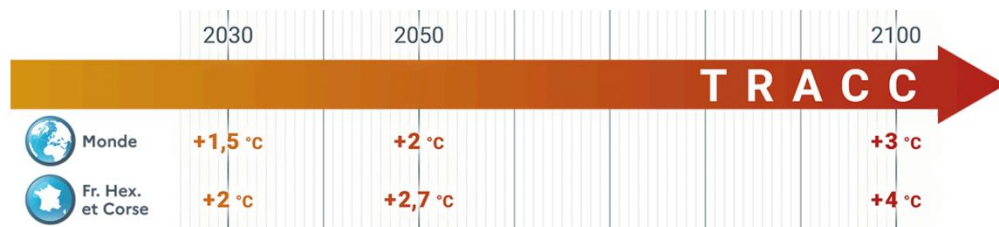


Des lignes directrices données par les politiques nationales

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique PNACC-3 (2024)	Plan Santé au Travail PST-4 (2021-2025)
• Plan de coordination des efforts d'adaptation face aux impacts du changement climatique • 51 mesures réparties en 5 axes • Pas de déclinaison territoriale au sens strict ; plans climat air-énergie territoriaux (PCAET)	• Feuille de route stratégique nationale pluriannuelle pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés • 10 objectifs déclinés en 33 actions et 90 sous actions • Décliné en plans régionaux de santé au travail (PRST)

Mesure 11 . **Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs**

Le PNACC s'appuie sur une trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) à 4°C pour la France métropolitaine.



Action 5.3 - **Prise en compte des effets du changement climatique sur la santé des travailleurs**, en particulier les effets des vagues de chaleur

↳ *Sous-action : sensibilisation des entreprises aux risques liés aux épisodes de canicule, renforcement de la prévention vers les secteurs à risque*

Action 7.2 - Concentrer les recherches sur des **thèmes prioritaires**

↳ *Thème : transformation des organisations de travail liée à la transition écologique et au changement climatique*

Les précisions apportées par le cadre légal et réglementaire

Loi Climat et Résilience du 22 août 2021	Décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur
Le CSE et les syndicats doivent prendre en compte l'impact environnemental de l'activité économique de l'entreprise	- Renforcement des obligations des employeurs en matière de fortes chaleurs et de canicule à compter du 1^{er} juillet 2025 - Aucune température maximale au-delà de laquelle il est interdit de travailler

Verdissement des attributions du CSE

Le CSE est désormais **informé et consulté** :

- Lors des **consultations ponctuelles**, sur les **conséquences environnementales des mesures** affectant et/ou modifiant notamment l'organisation de l'entreprise, les effectifs, les conditions de travail, de santé et de sécurité
- A chacune des **consultations récurrentes**, sur les **conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise**

Ouverture de la négociation collective à la transition écologique

La **négociation triennale de branche et d'entreprise** (pour les entreprises ou groupes d'au moins 300 salariés) sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences **intègre la prise en compte des enjeux de la transition écologique**

1/ **Nouvelle obligation** d'évaluation des risques liés à l'exposition à des épisodes de chaleur intense en intérieur ou en extérieur

- **Épisode de chaleur intense** : en cas d'atteinte des niveaux de vigilance jaune, orange ou rouge selon le référentiel de Météo-France
- **En cas de risque identifié** : l'employeur doit définir des mesures ou actions de prévention et les intégrer dans le DUERP ou le PAPRI Pact
- Prévoit une **liste non exhaustive de mesures de prévention** (modification de l'aménagement des lieux et postes de travail, mise à disposition autant qu'il est nécessaire d'eau potable fraîche, etc.)

2/ **Adaptation des mesures de prévention aux travailleurs vulnérables ou aux situations d'intensification de la chaleur**, en liaison avec le service de prévention et de santé au travail

- Le Code du travail interdit déjà d'affecter les jeunes travailleurs (-18 ans) aux travaux les exposant à une température extrême susceptible de nuire à la santé (art. D.4153-36 C. trav.)

La responsabilité des entreprises en matière d'adaptation

Le changement climatique n'est que peu réglementé par comparaison avec les **autres pays européens** :

- Fixation de **température maximale dans les locaux fermés** (Autriche, Lettonie, Slovénie, Portugal, Espagne)
- **Temps de pause** en cas de chaleur persistante (Belgique)
- **Congé climatique** rémunéré de 4 jours avec possibilité de prolongation (Espagne)
- Arrêt de travail en cas de **dépassement d'un seuil de température ou d'un indice** (Belgique, Chypre, Grèce, Espagne)

En France, les employeurs sont tenus d'une **obligation générale de sécurité** :

- ➔ Prévention des risques professionnels (dont les "températures extrêmes")
- ➔ Actions d'information et de formation
- ➔ Mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

Le dialogue social est donc l'**outil privilégié** pour accompagner le changement climatique dans l'entreprise par le biais de **mesures techniques, humaines et organisationnelles**.

3. MÉTHODOLOGIE GLOBALE

Les étapes clés

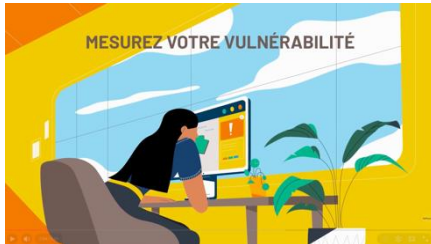


Point de vigilance

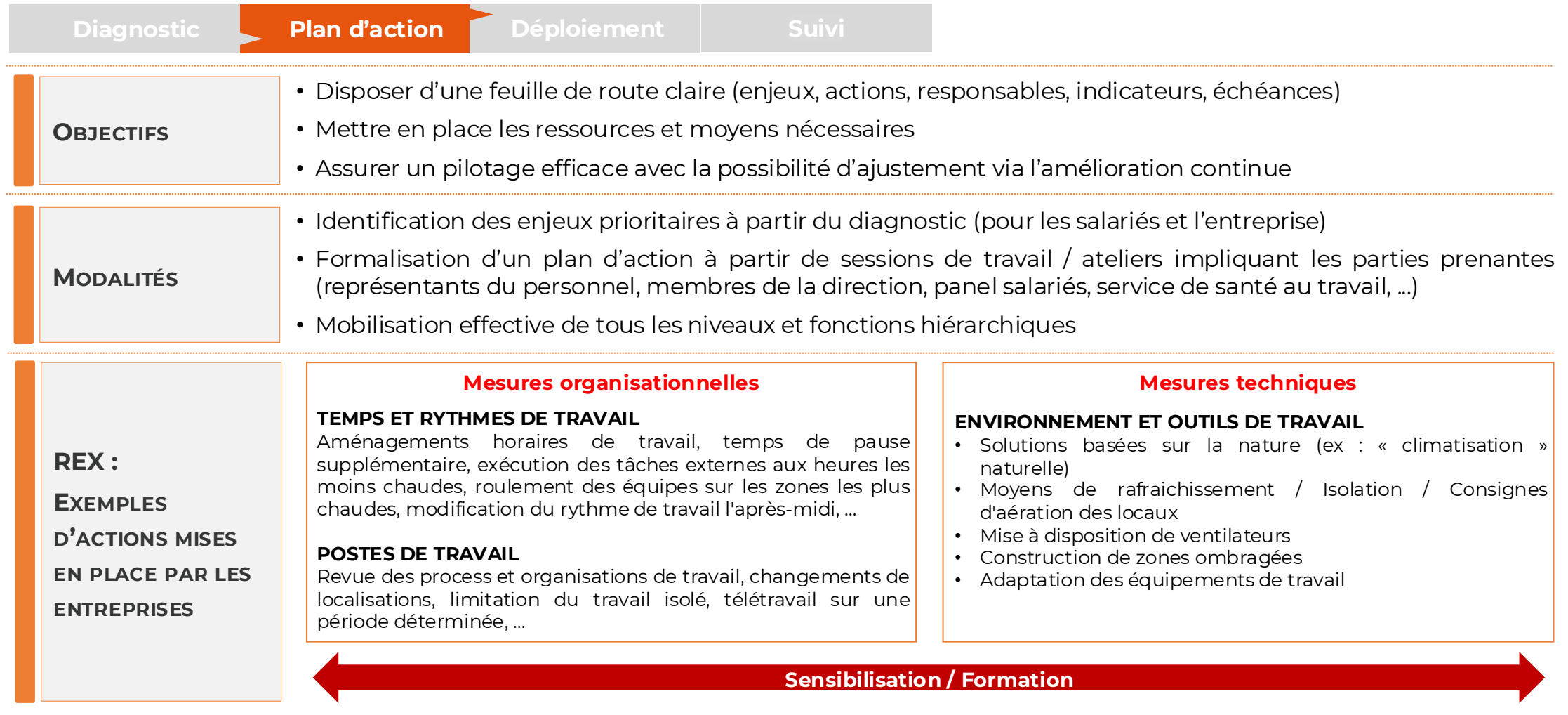
La démarche réalisée au regard des conditions de travail ne doit pas être menée isolément. Bien que les spécificités RH, juridiques et sociales nécessitent de mener un chantier à part, ce dernier doit permettre une articulation aux niveaux :

- Entreprise : la démarche doit être intégrée à toute réflexion plus globale au sein de l'organisation (démarche RSE, environnementale, plan de résilience ou d'adaptation). Cette prise en compte permettra d'articuler efficacement les actions à mettre en place, tout en intégrant les spécificités liées aux conditions de travail.
- Territoire et filière : la démarche doit s'ancrer dans les dynamiques existantes au niveau du territoire et/ou de la filière.

Étape 1 : Diagnostic

Diagnostic	Plan d'action	Déploiement	Suivi
OBJECTIFS	• Identifier et hiérarchiser les risques climatiques sur les travailleurs et/ou l'activité à court et moyen terme • Evaluer les risques et opportunités liés au changement climatique sur l'entreprise		
MODALITÉS	• Sélection du périmètre : audit total ou partiel (entités, sites, activités et métiers concernés) • Analyse et priorisation des risques climatiques (exposition / sensibilité) sur la base d'une projection dans le temps (échéance à définir, avec éventuellement plusieurs scénarios de réchauffement) • Chiffrage en option, si possible : estimation du coût de l'inaction		
REX : EXEMPLES D'OUTILS DISPONIBLES	TRACC Prévisions de l'évolution des températures sur plusieurs décennies Cartes du BRGM  ADEME 	Météo-France  ÉVALUER POUR S'ADAPTER  ÉVALUER POUR S'ADAPTER	BPI France  ADAPTATION 

Étape 2 : Plan d'action



Étape 3 : Déploiement

Diagnostic

Plan d'action

Déploiement

Suivi

OBJECTIFS

- Formaliser et mettre en place le plan d'action
- Sécuriser les obligations légales et réglementaires
- Engager les salariés et impliquer les représentants du personnel

MODALITÉS

- Mise à jour du DUERP
- Négociation / Information-consultation du CSE (en cas d'absence de représentants du personnel dans l'entreprise : possibilité de proposer un projet d'accord aux salariés ou recours à la décision unilatérale)
- Le cas échéant, contractualisation des aménagements au sein d'avenants au contrat de travail

REX : EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES ENTREPRISES

Etude Sextant, Fortes chaleurs et adaptation de travail, 2025 :

- ↪ Peu d'accords d'entreprise sur le sujet
- ↪ 3 grands types d'adaptation : **accompagner** les fortes chaleurs (sensibilisation, primes), **modifier les modalités du travail** (aménagements d'horaires, télétravail), agir sur le **confort des salariés** (accès à des lieux abrités, tenues adaptées)
- ↪ Prévalence des mesures organisationnelles

Étape 4 : Suivi et amélioration continue

Diagnostic

Plan d'action

Déploiement

Suivi

OBJECTIFS

- Favoriser la prévention des risques (vs des actions en réaction face à des évènements climatiques)
- Identifier et revoir les actions inefficaces ou les adapter face à des évolutions de scénarios climatiques

MODALITÉS

- Nomination d'un **pilote de projet** :
 - Interne ou externe
 - Moyens suffisants
 - Expertises (RSE / développement durable / RH)
- Mise en place de suivi d'**indicateurs pertinents**
- « **Comité de suivi** » :
 - Intégré ou non à un autre organe de décision au niveau de la gouvernance
 - Supports de suivi (tableau excel / outil en ligne, rapport de situation ...)
 - Communication interne / externe

REX : EXEMPLE DE LA MÉTHODE PDCA



4. QUESTIONS / RÉPONSES

ANNEXES

Pour aller plus loin

Sources :

- Rapport d'expertise, publié par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 2018
- Note d'analyse n°123 France Stratégie, Le travail à l'épreuve du changement climatique, juin 2023
- Travailler sur une planète plus chaude : l'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent (OIT), 2019
- Fortes chaleurs et adaptation du travail : Etat des lieux des actions concrètes menées en entreprise (Sextant), 2025
- Séminaire "Politiques de l'emploi" : L'adaptation du travail au changement climatique (Ministère du Travail, Ministère de l'Economie), 2025
- Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?, Avis (CESE), 2023

Liens utiles :

- TRACC : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/trajectoire-rechauffement-reference-ladaptation-changement-climatique-tracc>
- Cartes géologiques du BRGM : <https://www.brgm.fr/fr/actualite/actualite/science-ouverte-brgm-donne-acces-gratuit-cartes-geologiques>
- Climadiag Entreprise : <https://meteofrance.com/climadiag-entreprise>
- Climadiag Commune : <https://meteofrance.com/climadiag-commune>
- Méthode ACT : <https://actinitiative.org/>
- Diag Adaptation : <https://diag.bpiFrance.fr/diag-adaptation>



DU 19 AU 29
JANVIER 2026

SOMMET
VIRTUEL
DU CLIMAT

MERCI À TOUS-TES

Donnez-nous votre avis sur cette webconférence



LE SVC EST GRATUIT... MAIS IL A UN COÛT !

VOUS APPRÉCIEZ NOTRE INITIATIVE ?

L'entrée au Sommet Virtuel du Climat est entièrement gratuite. Cependant, vous pouvez nous montrer votre soutien en nous laissant une **participation à prix libre** ! *Ex : le montant du repas, du billet de train ou de l'hôtel que vous auriez payé si vous vous étiez déplacé ;)*

NB : votre contribution ne pourra pas faire l'objet d'une défiscalisation

SOUTENIR LE SVC



Soutenir le SVC en faisant un don



DU 19 AU 29
JANVIER 2026

SOMMET
VIRTUEL
DU CLIMAT

MERCI !

LE LIVE EST TERMINÉ

